

2A*
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros,
Siège social : 129 Boulevard Maréchal Lyautey
14000 CAEN
790 674 956 RCS CAEN

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 26 NOVEMBRE 2024**

L'an 2024,
Le 26 novembre
A 14h,

Madame Apolline HAUPAIS,
Demeurant 8 Chemin des coteaux 14000 CAEN,

Propriétaire de la totalité des 5 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la société 2A*,

Associée unique et Gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de donner son autorisation à l'apport des 5 000 parts sociales lui appartenant dans la Société 2A* à la Société en cours de formation AT INVEST pour une valeur totale de DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (290 000 €), soit CINQUANTE HUIT EUROS (58 €) la part sociale détenue.

En conséquence, l'associée unique décide d'agréer la société en cours de formation AT INVEST en qualité de nouvelle associée de la société 2A*.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, en conséquence de la décision qui précède, a décidé de modifier l'article 7 des statuts de la manière suivante :

« *Le capital social est fixé à la somme de CINQ MILLE EUROS (5 000,00 €).*

Il est divisé en CINQ MILLE (5 000) parts sociales de UN EURO (1€) chacune, entièrement libérées et attribuées en totalité à la société AT INVEST, associée unique.”

Le reste de l'article demeure inchangé.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par les gérants et l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Apolline HAUPAIS